



CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT MARSAL

COMPTE-RENDU de la séance
du 8 septembre 2022

Séance :

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1^{er} septembre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : 17h.

Étaient présents : Martine BABYLON, Daniel BONNEFOY, Magali CHANTREL, Fabrice LLABOUR, Guy MÉTIVIER, Huguette VILLELONGUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Daniel BONNEFOY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour :

- 1 – Détermination du nombre d'adjoint
- 2 – Modification d'un délégué SYDEEL
- 3 – Changement du correspondant Défense
- 4 – Modification d'un représentant aux commissions internes à la CCHV
- 5 – Modification du tableau des effectifs
- 6 – Décision modificative n°2 du Budget principal
- 7 – Demande de subventions aménagements urbains
- 8 – création d'une zone 20 Km/h
- 9 - Questions diverses : Mise en place PCS, location appartement DALLA COSTA, NRO et fibre, transformateur EDF, circulation et stationnement.

Le compte rendu du conseil du 7 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

1. – Détermination du nombre d'adjoint

Monsieur le Préfet a rendu effective la démission de Jean-Pierre RODRIGUEZ de ses postes d'adjoint et de conseiller municipal à la date du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le maire propose de supprimer le poste de deuxième adjoint.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. – Modification d'un délégué SYDEEL

Consécutivement à la démission de Jean-Pierre RODRIGUEZ, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au SYDEEL. Le maire propose Daniel BONNEFOY comme titulaire et Fabrice LLABOUR suppléant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. – Changement du correspondant Défense

Consécutivement à la démission de Jean-Pierre RODRIGUEZ, il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant Défense. Le maire propose d'assumer cette fonction.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. – Modification d'un représentant aux commissions internes à la CCHV

Consécutivement à la démission de Jean-Pierre RODRIGUEZ, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués aux commissions internes à la CCHV.

- Commission « Développement économique – Artisanat », Désignation de Huguette VILLELONGUE au poste de suppléante.
- Commission « Environnement – Développement durable », désignation de Fabrice LLABOUR au poste de titulaire et de Huguette VILLELONGUE au poste de suppléante.
- Commission « Agriculture – Élevage », désignation de Huguette VILLELONGUE au poste de suppléante.
- Commission « Ordures Ménagères – Déchetteries », désignation de Daniel BONNEFOY au poste de suppléant.
- Commission « Eau et Assainissement », désignation de Guy MÉTIVIER au poste de titulaire et de Martine BABYLONE au poste de suppléante.

L'ensemble des désignations a été votée à l'unanimité.

5. – Modification du tableau des effectifs

Réintégration de Marie Nivet ATSEM à l'école communale au poste d'agent non titulaire de droit public à hauteur de 26-35^{ème} en remplacement de son contrat aidé arrivé à son terme.

6. – Décision modificative n°2 du Budget principal

• Fonctionnement	Recettes
Compte 7381	26 169,00 €
• Fonctionnement	Dépenses
Compte 60 633 fournitures voirie	2 000,00 €
Compte 615 232 réseaux	1 500,00 €
Compte 615 521 terrain	2 100,00 €
Compte 6 156 maintenance	6 338,00 €
Compte 622 Honoraires Judica	1 640,00 €
Compte Indemnité	200,00 €
Compte 023	11 391,00 €

• Investissement	Recettes
Compte 021	11 391,00 €
• Investissement	Dépenses
Compte 2 135	2 991,00 €
Compte 2 135 amé. Urbains op 44	8 400,00 €

L'ensemble des décisions modificatives a été voté à l'unanimité.

7. – Demande de subventions aménagements urbains

Le maire propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé auprès du département et de l'état en vue du financement du projet d'aménagement urbain qui concerne l'aire de camping-car, le nouveau parking, l'aire de pique-nique, la zone de collecte des déchets, signalisation, portail (cour de l'école) et l'étanchéité du canal d'évacuation des eaux pluviales rue de la salle des fêtes.

Le montant estimé des travaux s'élève à 23 440, 00 € hors taxes soit 28 127,00 € toutes taxes comprises.

8. – Création d'une zone 20 Km/h

Le maire propose de modifier le régime de circulation des véhicules motorisés dans le village en créant un espace partagé qui donne la priorité aux piétons sur la chaussée, puis aux cycles en enfin aux engins motorisés dès lors que leur vitesse n'excède pas 20 km/h. Cet espace concerne toutes les rues de l'ancien village à savoir :

Carrer d'avall, carrer del panader, Carrer del fosc, carrer de l'apotecaire, carrer del sabater, carrer de carrerade, carrer dels vents, place Michel Coste, carrer d'amunt, place de l'era d'en Vila, carrer de l'era d'en villa, CCV n°1.

Après discussion le projet est soumis au vote et est approuvé par 4 voix, 1 voix contre et 1 abstention.

9. - Questions diverses : Mise en place PCS, NRO et fibre, transformateur EDF, circulation et stationnement.

- Mise en place du PCS. Par courrier en date du 28 juillet 2022, le préfet des Pyrénées Orientales nous signifie que notre commune est nouvellement soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde dans un délai de deux ans à compter de l'envoi de la lettre.

Ce PCS consiste à recenser les risques majeurs qui pourraient menacer notre commune, les moyens organisationnels nécessaires pour permettre l'évacuation des habitants et pour faciliter l'intervention des secours.

Dans un premier temps, une lettre avec coupon réponse sera adressée à l'ensemble de la population en vue de créer une liste nominative des habitants avec le moyen de les contacter.

La rédaction du PCS et l'établissement du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est en cours.

- NRO (Nœud régional optique) et fibre : à ce jour la commune n'a aucune information quant au lieu et à la date d'implantation du NRO, pour ce qui concerne enfouissement des réseaux d'amenée de la fibre, une entreprise sous-traitante interviendra dès la semaine 37.
- Transformateur électrique : EDF prévoit le remplacement de l'ancien transformateur par une cellule neuve et pilotable à distance. Cette installation se fera sur le petit jardin devant l'actuel transfo route du Coustou. Le projet est actuellement à l'étude chez EDF.

- Circulation et stationnement : la réflexion est reportée à une date ultérieure, le principe retenu est d'identifier les points sensibles et d'y remédier. Il serait souhaitable de mettre en œuvre le projet pour la prochaine saison estivale.
- Le maire souhaite que soit menée une réflexion sur le baptême souhaitable d'un lieu du village à la mémoire de Louis Puigségur.

Fin du Conseil Municipal à 18 H 45